

DYNAMIQUE EMPLOI SÉNIORS

Secteur

Accès à l'emploi



Rapport d'activités 2024

68, Boulevard Carnot
06400 Cannes
Tél. 04 92 29 20 20
direction.secteuraccesemploi@fondationdenice.org



REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2024,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 32 millions d'euros, la Fondation accompagne près de 12 000 personnes chaque année et gère 593 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des secteurs, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, des personnes migrantes, des personnes en situation de grande précarité, des personnes avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant de façon précoce auprès des ménages en difficultés.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en place des actions de réduction des risques et dommages.

Ce secteur concentre 72 % des logements gérés par la Fondation (425 sur 593) et a la particularité de se déployer dans 12 communes dans les vallées. Ses activités mobilisent 50 % du budget de la Fondation. Il a notamment étendu en 2024 les actions de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile sur l'Ouest du département.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet COACH).

- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le secteur accès à l'emploi est étendu de Grasse à Menton, il concentre ses actions sur la bande littorale et déploie ses actions sur 12 sites. Il a intégré en 2024 deux nouveaux sites liés à l'extension des actions Appui intensif emploi et Redynamisation emploi seniors sur Nice.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité.

Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents, jeunes adultes, service appartements).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineur.es non accompagnés et leurs enfants (service mineur non accompagnés dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le secteur a réorganisé le domaine de l'Enfance en 2024 et accueille désormais des enfants confiés dès l'âge de 3 ans.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, l'unité RH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

3 faits marquants en 2024

Une année d'avancée pour l'emploi dans notre secteur avec l'extension du Ségur pour tous Le 4 juin 2024, le gouvernement décidait par arrêté d'étendre le bénéfice de la revalorisation salariale dite « Ségur pour tous » de 238 euros bruts pour tous les salariés de notre branche-soit 147 salariés pour la fondation (secteur accès à l'emploi, siège social, fonctions administratives et services généraux, direction) injustement exclus depuis 2022.

Nous réclamions cette mesure afin de rétablir une égalité de traitement au vu de l'égale contribution de tous aux missions de solidarité de la Fondation. Saluons cette avancée positive en faveur d'une meilleure reconnaissance des contributions de l'ensemble de nos métiers. Hélas, cette revalorisation salariale qui représente un coût de 700 000 euros sur 2024 intégrant la rétroactivité n'a pas été intégralement compensée par l'Etat et a fragilisé notre équilibre budgétaire.

La réorganisation du siège social

Afin d'anticiper le départ en retraite de notre DAF prévue en 2026, nous avons restructuré le siège social autour de fonctions de responsable RH, administrative/financière et paye en vue de doter chaque unité d'un expert fonctionnel.

Nous avons également accompagné le déploiement d'un nouveau SIRH et d'un logiciel de dématérialisation du circuit de la facture afin de moderniser et sécuriser nos process.

Nous travaillerons en 2025 à structurer l'échelon supérieur de direction des fonctions support RF et DAF.

Le développement malgré les incertitudes budgétaires et des coups d'arrêt

Malgré un contexte d'austérité, nous avons continué à développer nos actions en complétant nos interventions à l'Ouest du département (Unité logement d'Accompagnement mobile sur la prévention des expulsions locatives à Grasse-Cannes-Antibes), à Nice (extension des actions d'accompagnement des allocataires du RSA) et au bénéfice d'enfants dès 3 ans placés au titre de la protection de l'enfance.

L'action d'accompagnement à l'emploi des déplacés de guerre Ukrainiens s'est arrêtée prématurément en novembre 2024 suite à des réductions budgétaires comme l'équipe mobile emploi.

La non compensation du Ségur, les annonces tardives de réduction de subvention nous ont mis en difficulté et ont entraîné des suppressions de postes (Plateforme de services jeunes, SPEL, Halte de nuit, Flash Emploi, Cap entreprise, Equipe mobile Emploi.....). Cela doit nous engager à la prudence en 2025.

Les perspectives 2025

- Préserver l'emploi et le périmètre de nos actions : obtenir la compensation du Ségur pour 2024 soit environ 500 000 euros à la suite du recours formé contre l'Etat ainsi que des crédits supplémentaires pour 2025
- Accompagner la restructuration des fonctions support du siège social face aux enjeux
- Poursuivre l'expérimentation d'actions innovantes dans le but de répondre aux besoins d'accompagnement du public : recherche-action avec l'Université sur le mandat numérique dans l'activation des aides sociales, valorisation du travail-pair, extension du Un Chez Soi jeunes, accueil durable et bénévoles d'enfants placés chez des tiers...

Table des matières

I/Rôle et mission de l'action dynamique emploi seniors	7
II/ L'action en chiffres.....	8
1/ De l'orientation à l'intégration	8
2/ L'accompagnement dynamique emploi seniors.....	9
3/ Le public de Dynamique emploi seniors	11
4/ Zoom sur les sorties en emploi de Dynamique emploi senior.....	12
III/ Les perspectives	13

I/Rôle et mission de l'action dynamique emploi seniors

L'action « dynamique emploi seniors » est une action du Plan Départemental d'Insertion. Cette action portée par la Fondation de Nice se situe sur l'ouest du département (Antibes, Cannes, Grasse).

Cette action s'adresse à des personnes **allocataires du RSA âgées de 50 ans et plus** dans l'objectif de leur permettre un retour sur le marché du travail.

Partant du postulat que les uns et les autres ont déjà eu une expérience, nous avons fait le choix de centrer notre action sur la mise en exergue de leurs compétences et de leurs connaissances du monde de l'entreprise.

Par ailleurs, notre objectif consiste à les mettre en situation de gérer leur accompagnement en fonction de leurs besoins. Nous ambitionnons de nous positionner comme une boîte à outils qu'ils peuvent utiliser au gré de leurs besoins.

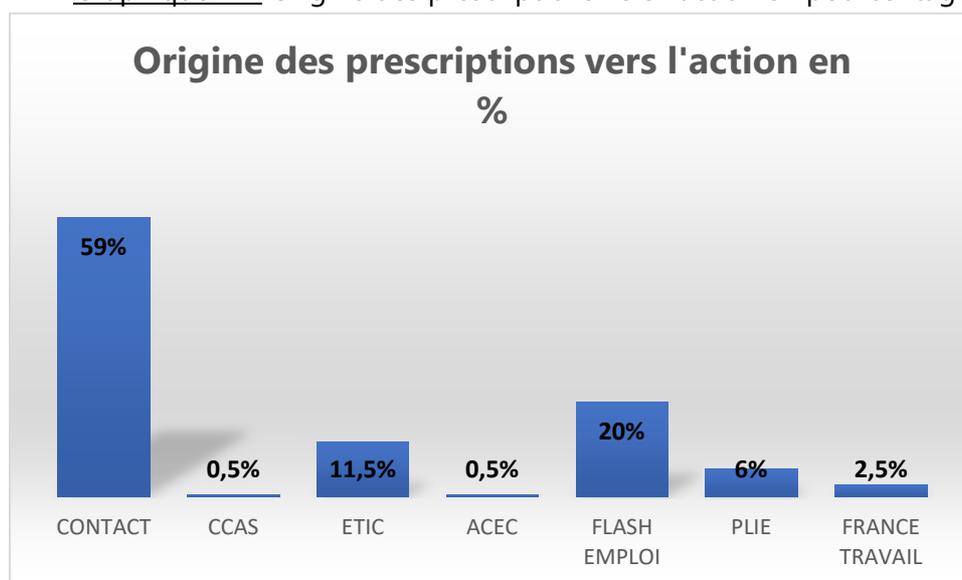
Outre les entretiens individuels nous souhaitons mettre en œuvre des travaux de groupe favorisant l'échange d'expériences et de réseau. La dynamique de groupe doit également favoriser la reprise de confiance des uns et des autres quand cela s'avère nécessaire.

II/ L'action en chiffres

1/ De l'orientation à l'intégration

155 personnes ont été **orientées** sur l'action en 2024, **127 personnes** ont été **accompagnées** à l'action, (dont les 29 reports de l'année 2023), soit 98 nouvelles intégrations

Graphique n°1 Origine des prescriptions vers l'action en pourcentage

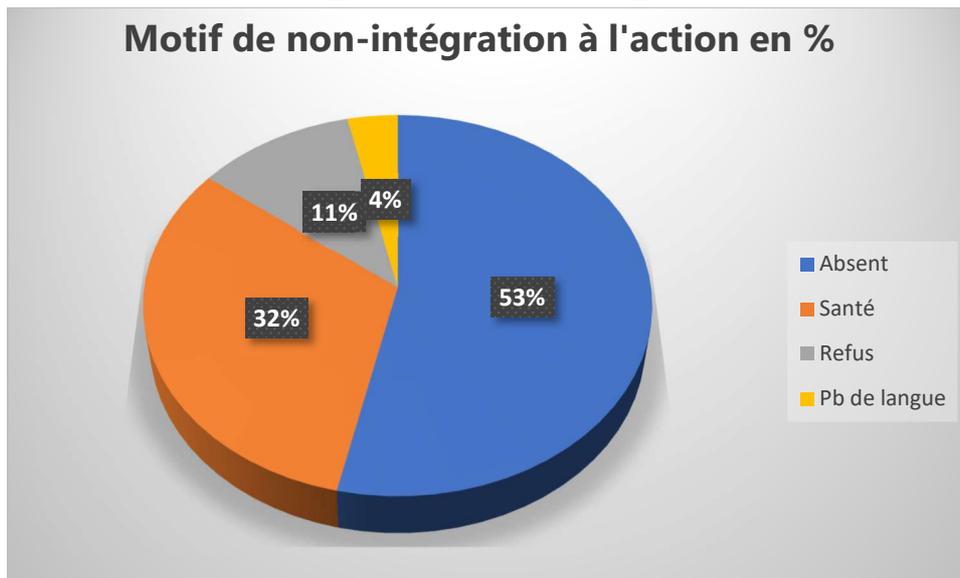


Nous constatons d'après le graphique n° 1, que l'orientation est majoritairement effectuée par les référents Contact, Flash emploi et ETIC.

La proportion d'orientation de l'ETIC et de Flash emploi ont évolué. En effet celle de l'ETIC représentait 29 % des orientations en 2023 contre 11,5 % en 2024 soit une baisse de 17,5 %. Quant à Flash emploi, la part des orientations a augmenté de 8 %. Elle est passée de 12 % en 2023 contre 20 % en 2024.

A noter que **le taux d'intégration est en hausse, 63 %** (contre 58 % en 2023 soit + 5 %).

Graphique n°2 Motif de non-intégration en pourcentage



Comme les années précédentes la non-intégration à l'action dynamisation seniors est dû à 2 motifs principaux : **l'absence au rendez-vous** à hauteur de 53% (+ 24% par rapport à 2023), et les **problèmes de santé** à hauteur de 32% (contre 24 % en 2023). En d'autres termes, plus d'une personne sur deux n'a pas intégré l'action car elle a été absente aux RDV et un tiers des non intégrés ont déclaré ne pas pouvoir entrer dans le dispositif pour des raisons de santé.

Malgré cette déperdition, l'objectif d'intégration de l'action (100 personnes) a été respecté et même dépassé (127 soit + 27 personnes).

2/ L'accompagnement dynamique emploi seniors

Une conseillère en insertion professionnelle est affectée sur cette action. Pour plus de proximité, elle effectue une permanence sur Antibes (sur la Plateforme Antibes Cap entreprise et AIE) et sur Grasse dans les locaux de Cap entreprise.

Elle organise des suivis de parcours réguliers adaptés aux besoins des personnes accompagnées.

Programme :

- Prospection, propositions d'offres détaillées ou de formations.
- Préparation aux entretiens d'embauche, lettre de motivation et cv adaptés au poste.
- Appui à la relance et mobilisation du réseau.
- Ouverture de la demande (secteur d'activité, secteur géographique, changement de statuts, aide à la mobilité...) avec des points tous les 15 jours organisés.

- Atelier proposé une fois par semaine à Cannes sur une thématique transversale liée au numérique, à la rencontre entreprise, à un secteur d'activité particulier...

Des rendez-vous tripartites sont organisés avec le référent pour faire le point sur le parcours mais également débloquer les problématiques rencontrées lors de l'accompagnement.

Au terme des 6 mois, un bilan est rédigé, pour les personnes sans emploi l'accompagnement est repris par le référent.

Cependant dans certaines situations, 3 mois de collaboration supplémentaire peuvent être envisagés en accord avec le référent et la RTI (par exemple : décalage dans le démarrage d'emploi ou besoin de suivi dans la période d'essai).

Spécificité de l'accompagnement

Nous observons que le premier temps d'accompagnement mené par la CIP tourne autour du deuil de l'ancienne activité ou de l'ancien statut socio-professionnel. Il s'agira de déconstruire les représentations sur certains métiers et valoriser les compétences en proposant de les transférer sur d'autres activités professionnelles. Ce travail est présenté sur la base d'une étape de transition professionnelle avant de rebondir vers un projet plus en phase avec les envies de la personne.

Exemple de rencontre employeur : Animation les Thés de l'emploi

- 25 participants seniors
- 6 employeurs
- Différents secteurs d'activité : Aide à domicile, pisciniste, garde d'enfants...
- Une synergie entre différents services de la Fondation (Senior, AIE, Cap)

25 participants seniors de nos services réunis ont pu rencontrer nos 6 employeurs mobilisés vers des rencontres riches de talents et de perspectives recrutement : SOLANO, VASTA PISCINE AFPJR, PETIT FILS, SAPERLIPOPETTE et MILEE recouvrant des secteurs d'emploi différents avec des offres modulables sur les contrats , les formations, le territoire.

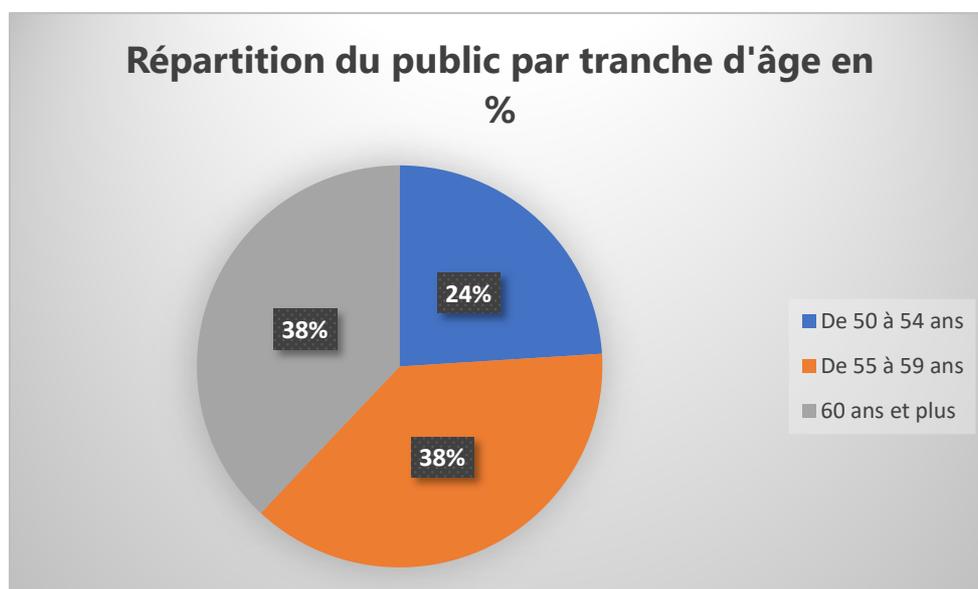
3/ Le public de Dynamique emploi seniors

Typologie du public par âge

Cette action s'adresse à des personnes âgées de 50 ans et plus, allocataires du RSA dans l'objectif d'un retour sur le marché de l'emploi.

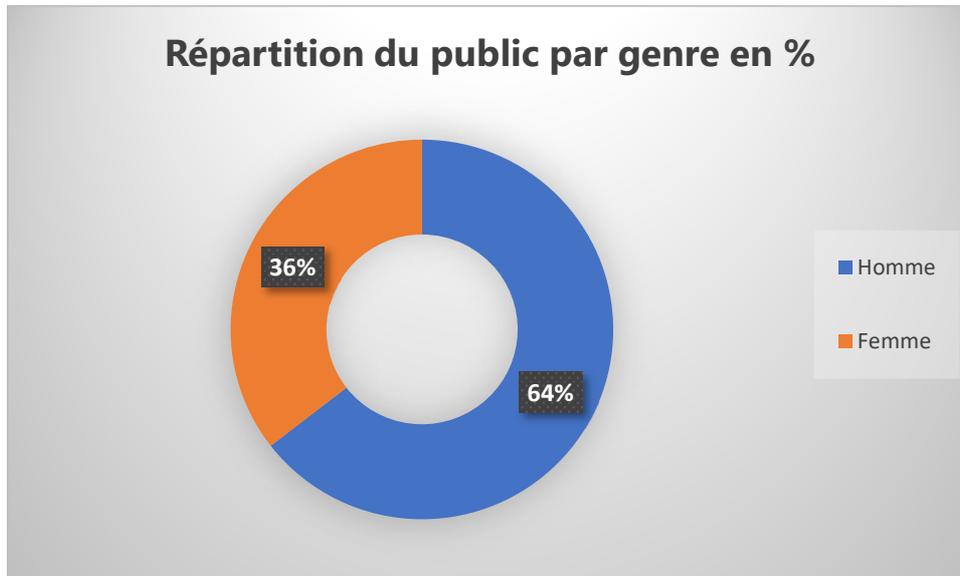
Pour des raisons de santé ou de qualité de vie, le temps partiel est souvent demandé, au moins au départ de l'accompagnement, pour permettre de se réapproprier des rythmes de travail et des contraintes d'organisation entre la vie personnelle et professionnelle.

Graphique n°3 Répartition du public en % par tranche d'âge



Nous constatons une **part importante des + de 60 ans (38%)**. Ce **taux ne cesse d'augmenter** depuis 2021 (+ 13 %). En effet la part du public âgé de plus de 60 ans représentait 25 % du public accompagné en 2021, 32 % en 2022, 35 % en 2023 et 38 % actuellement.

Graphique n°4 Répartition du public par genre en pourcentage

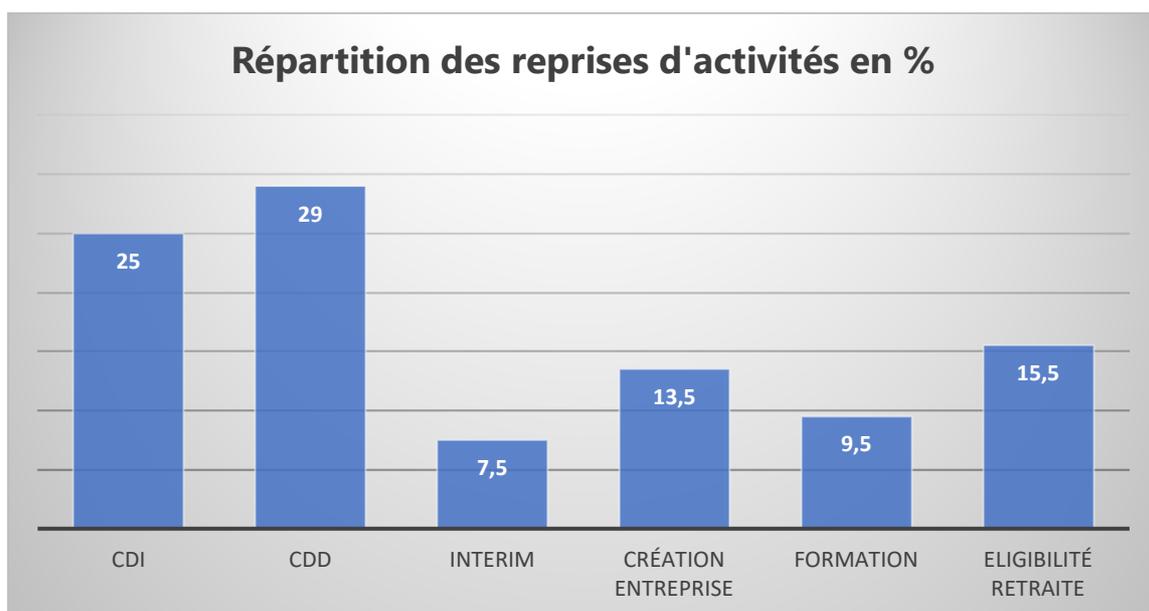


Dans la continuité de 2023 dynamisation emploi sénior **accompagne plus d'hommes (64 %) que de femmes (36%) en 2024** (63% d'hommes et 37% de femmes en 2023).

4/ Zoom sur les sorties en emploi de Dynamique emploi senior

52 personnes sont sorties en reprise d'activité sur l'année 2024 soit 12 personnes de plus qu'en 2023, répartie de la façon suivante :

Graphique n°5 Répartition des reprises d'activités en pourcentage



Nous relevons un **taux de sortie en reprise d'activité à 31%** pour l'année 2024.

Nous constatons une répartition de reprise d'activité **majoritairement sur des CDD (tout confondu) et des CDI. La part des CDD et CDI représentent 54 %** des reprises d'activité. La majorité des CDD contractualisés sont plus de 3 mois et à temps complet. Ils représentent 67% de la part des CDD au total. **La création d'entreprise et l'éligibilité à la retraite représentent 29 % des reprises d'activités total.**

III/ Les perspectives

- Développer l'action Sénior sur le département du 06 (réponse appel à projet départemental) en proposant une durée d'accompagnement un peu plus courte.
- Le défi du retour à l'emploi des seniors reste entier notamment concernant le public féminin.
- Mutualiser les actions des plateformes (Cannes, Antibes, Nice) à destination du publics seniors, notamment les suivis en entreprises grâce aux CIP entreprise dont les compétences seront mises à leur disposition.

Témoignages

Mme L. incarne parfaitement l'exemple d'une transformation réussie au sein de l'action sénior. Initialement peu écoutée et considérée dans ses attentes, elle a su surmonter les obstacles grâce à un accompagnement personnalisé au CCAS d'Antibes en tant que chargée de planning. Préparée avec soin pour ses entretiens, elle a décroché un CDD de 6 mois, facilitant son accès à l'emploi.

Avec motivation et détermination, Mme L. a non seulement brillé dans ce rôle, mais elle a également su rebondir par elle-même pour obtenir un CDI mieux rémunéré. Son parcours est une preuve de sa résilience et de son engagement, et son succès continue d'inspirer autour d'elle.

Aujourd'hui, elle rayonne dans son nouvel emploi, symbole de son accomplissement personnel et professionnel.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.